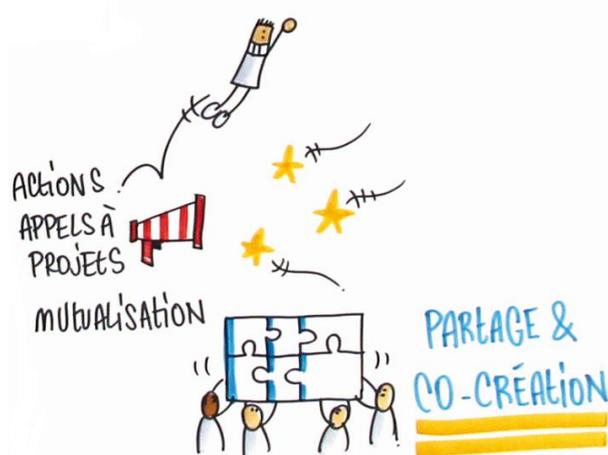
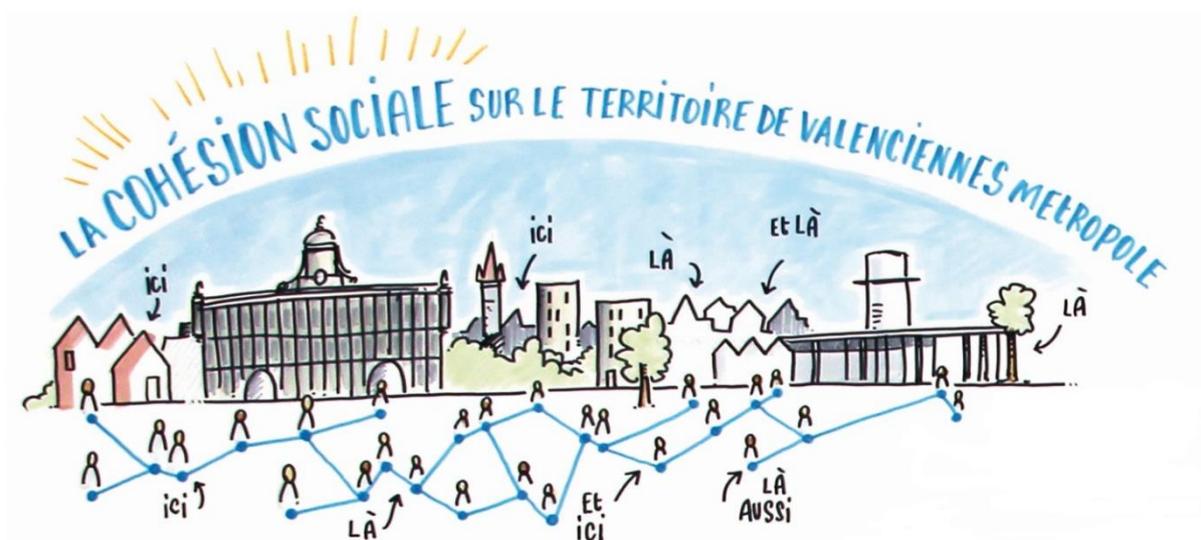




Note de Cadrage Programmation Politique de la Ville 2025 Valenciennes Métropole

Vous êtes acteurs associatifs, bailleurs, collectivités territoriales, établissements publics ou autres organismes à but non lucratif, et vous vous mobilisez pour contribuer au mieux vivre dans les quartiers de la Politique de la Ville



Vous pouvez répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la Politique de la Ville de Valenciennes Métropole, porté conjointement avec l'Etat, la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et les communes d'Anzin, Beuvrages, Bruay-sur-Escout, Condé sur Escout, Fresnes sur Escout, Marly, Onnaing, Quiévrechain, Saint-Saulve, Valenciennes, Vieux-Condé et Vicq.

Envoyez vos demandes de subvention jusqu'au vendredi 06 septembre 2024 pour des projets à démarrer sur 2025

PREAMBULE

En appui des politiques de droit commun, la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et sociale¹, de solidarité nationale et locale, visant à **réduire les inégalités entre les territoires**. Elle s'appuie sur la mobilisation de nombreux acteurs, dont les associations œuvrant dans les quartiers prioritaires, qui accompagnent la mise en œuvre des projets de territoire relevant de la géographie d'intervention de la politique de la ville.

Le **Contrat Quartiers 2030** de Valenciennes Métropole constitue un cadre renouvelé pour la Politique de la Ville déployée au niveau local. Signé par les partenaires le 12 avril 2024, il entend apporter de la lisibilité à l'action publique dans les quartiers, au sein d'une approche mobilisatrice des partenaires locaux, et proposer des réponses concrètes aux enjeux identifiés. Des **axes prioritaires à l'échelle intercommunale** ont été définis et des **stratégies locales** se déterminent également **pour chaque quartier prioritaire**.

L'A.M.I s'adresse aux **structures associatives, bailleurs, établissements publics, et collectivités territoriales et autres organismes à but non lucratif**. Il regroupe les financements spécifiques de l'Etat, de la Région et de Valenciennes Métropole, ainsi que les moyens de droit commun du Département et de la CAF.

Les crédits spécifiques de la Politique de la Ville présents dans cet Appel à Manifestation d'Intérêt permettent de **financer des actions complémentaires** aux moyens de droit commun pour faciliter la territorialisation de l'action publique et l'adaptation de l'offre de services aux besoins des personnes les plus en difficultés.

Les projets proposés devront s'inscrire en lien avec les orientations et les objectifs du Contrat Quartiers 2030 ainsi que des projets de quartier spécifiques à chaque territoire :

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle
- Accompagner la santé des habitants
- Lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales
- Soutenir la réussite éducative et la parentalité
- Prévenir la délinquance et ses conséquences
- 3 ORIENTATIONS TRANSVERSALES que sont
 - L'égalité entre les femmes et les hommes
 - La transition écologique
 - La mobilité
- Projets de Quartiers

¹Loi 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014

CALENDRIER

Mode opératoire mis en place depuis 2023, l'**Appel à Manifestation d'Intérêt** se structure en deux temps : un projet complété servant de base de **réflexion conjointe entre l'opérateur et les partenaires institutionnels à l'occasion d'une réunion partenariale**, pouvant alors être retravaillé et **consolidé suite aux échanges avec les partenaires**.

Pour la programmation 2025, le calendrier évolue en faveur des opérateurs, afin que **la validation des financements se tienne en janvier 2025**.

LE DEPLOIEMENT DES CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS

En accord avec la circulaire du Ministre chargé de la Ville du 31 août 2023, Valenciennes Métropole et les communes en politique de la ville souhaitent s'appuyer davantage sur les **Conventions Pluriannuelles d'Objectifs** (CPO) dans leurs relations avec les opérateurs.

Un modèle de demande de subvention spécifique est à constituer, retraçant le projet et ses évolutions sur les années retracées dans la CPO (**possibilité de CPO de 2 ou de 3 ans**).

Seul un avis collectif favorable et unanime des partenaires financeurs permet la validation de la CPO.

ORIENTATIONS THEMATIQUES de l'appel à manifestation d'intérêt

Tout projet déposé dans le cadre du présent Appel à Manifestation d'Intérêt doit s'inscrire au sein de l'une des orientations et priorités d'intervention définies ci-après. Les actions sollicitant des financements intercommunaux devront contribuer aux orientations thématiques précisées. Les actions sollicitant des financements communaux devront **répondre aux enjeux identifiés dans les Projets de Quartier** de la commune dans laquelle elles se déploieront.



Pour favoriser une meilleure articulation des projets entre l'échelle de l'agglomération et celle des communes, **l'insertion sociale et professionnelle, la santé et la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales** font l'objet d'une priorisation de Valenciennes Métropole, qui y concentre ses efforts financiers. Les projets déposés à l'échelle des communes sur ces priorités seront revus par les chargés de mission de l'agglomération pour faciliter les connexions et favoriser les mutualisations.

FAVORISER L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE



- **Favoriser les opportunités d'accès à l'emploi :**
 - Accompagner les mobilités
 - Accompagner des modes de garde d'enfants adaptés
 - Favoriser l'acquisition des qualifications et des compétences psychosociales
- **Accompagner l'entrepreneuriat, le développement économique et l'Economie Sociale et Solidaire**
 - Soutenir les innovations pour le droit à l'emploi
 - Permettre aux habitants des territoires d'intervention de bénéficier des opportunités économiques de la CAVM
 - Développer l'attractivité économique des quartiers prioritaires
 - Favoriser l'entrepreneuriat des habitants des territoires de la politique de la ville
 - Encourager l'engagement des entreprises au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires

Pour atteindre ces objectifs, des approches spécifiques sont privilégiées par les partenaires :

- Le repérage, l'accueil, l'information et l'accompagnement de premier niveau des personnes sans emploi qui échappent aux circuits classiques d'accompagnement. Ces actions viseront à aller au-devant de ces publics, à les informer des dispositifs de formation et d'accès à l'emploi, à renforcer et améliorer le premier accueil puis le suivi des demandeurs. La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG 2023/2027) de la CAF vise également à concourir à l'orientation des bénéficiaires de RSA pour accélérer le parcours d'insertion ;
- Un ciblage particulier des jeunes, des femmes et des seniors dans les actions, grâce à l'utilisation de méthodes innovantes ;

- En partenariat avec le Département, les allocataires du RSA constituent également un public prioritaire pour l'obtention des aides départementales, avec des actions visant à garantir le respect des droits et des devoirs, et l'objectif de retour à l'emploi dès l'orientation dans le dispositif RSA.
- Le numérique comme outil permettant d'améliorer l'accessibilité des services, de faciliter la création de bien communs, ou encore celle d'outils de développement économique.

En complément, le droit commun de la CAF, dans le cadre de la déclinaison COG souhaite favoriser l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil (renforcer l'accessibilité financière des modes de garde, diversifier la nature des solutions d'accueil, ...) pour concourir à la levée des freins à l'emploi.

ACCOMPAGNER LA SANTE DES HABITANTS



La politique volontariste en matière de santé de l'agglomération est construite dans le cadre du Contrat Local de Santé, dont une Charte d'Engagements a été signée le 07 juillet 2023 entre l'Agence Régionale de Santé et Valenciennes Métropole. Ce contrat est un outil de territorialisation déclinant les priorités du Projet Régional de Santé sur le territoire. 4 axes ont déjà été identifiés pour le territoire de Valenciennes Métropole, dont les déclinaisons opérationnelles sont attendues fin 2024 :

- **Promouvoir l'accès aux droits et aux soins et les comportements favorables à la santé des habitants ;**
- Favoriser **la prévention des cancers** par la promotion du dépistage organisé ;
- Agir en faveur de la **santé de la femme et de l'enfant** dans le cadre du programme des 1000 premiers jours de la vie ;
- Renforcer la prise en compte de la dimension **santé mentale des habitants**.

Ces priorités sont travaillées avec différents partenaires et acteurs de la santé des groupes de travail thématiques afin d'apporter les réponses les plus adaptées aux enjeux locaux, dans une optique d'universalisme. Il s'agit donc d'offrir une intervention universelle concernant donc l'ensemble de la population (tout en éliminant les barrières d'accès pour éviter d'accentuer les inégalités sociales de santé). Pour réduire les inégalités de santé, l'ampleur et l'intensité des actions doivent être proportionnelles au niveau des difficultés sociales. Ainsi, **les actions de la Politique de la Ville s'attacheront à doser l'intensité et leurs modalités de mise en œuvre en fonction du contexte des quartiers prioritaires, des différents publics et de leurs besoins.**

Certaines approches sont privilégiées pour concourir à l'attente de ces priorités :

- **Les démarches « d'aller vers »**, proposant un accompagnement progressif vers l'autonomie. Des Missions d'Accompagnement en Santé (MAS) sont proposées par la CPAM du Hainaut, pour accompagnement de bout en bout les assurés en renoncement aux droits et aux soins ;
- **Le développement à la fois des compétences psychosociales, mais aussi du pouvoir d'agir des habitants en termes d'hygiène de vie** (alimentation, activité physique, etc.) et de comportements individuels (tabac, alcool, écran, etc.).

- Dès septembre 2024, la CPAM va déployer sur le territoire et en priorité dans les quartiers prioritaires de la ville une action de détection des troubles du langage et visuels : sensibiliser les enfants/familles/enseignants, dépister, suivre l'enfant présentant des troubles (troubles visuels : 2,5 à 4 ans, troubles du langage : 3 à 3,5 ans).
- Les enfants en surcharge pondérale peuvent faire l'objet d'un suivi particulier avec des séances chez un diététicien (programme MISSION RETROUVE TON CAP de la CPAM du Hainaut).

En complément sur le volet Dépistage Organisé des Cancers, **la CPAM du Hainaut** a installé deux vagues d'appels à projets par an pour aider au financement des projets de prévention. Des plateformes d'appels téléphoniques ont été constituées depuis le 1^{er} janvier 2024 à cet effet, allant jusqu'à la prise véritable de rdv avec des entretiens motivationnels pour tenter de lever les freins au dépistage organisé des cancers.

Des actions de prévention sur le risque cardio-vasculaire ou encore sur le sevrage tabagique de la femme enceinte peuvent être proposées par la CPAM. Concernant la santé des enfants, la CPAM mènera des actions de prévention sur la santé bucco-dentaire afin de dépister chez les enfants de potentiels anomalies, informer les familles des besoins en suivi bucco-dentaire et les accompagner jusqu'aux soins par un suivi attentionné (programme génération 0 carie, MT dents).

En complément, **le droit commun de la CAF**, dans le cadre de la déclinaison COG souhaite soutenir les parents dès l'arrivée de l'enfant par une action coordonnée avec le futur service universel d'accueil du jeune enfant et la démarche des « 1 000 premiers jours ».

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES



Cette orientation comporte trois enjeux simultanés :

- **Orienter, écouter et accompagner les victimes de violences conjugales**
 - Accompagner globalement les victimes et leurs enfants
 - Fluidifier le parcours des victimes dans la prise de parole et l'accompagnement
 - Héberger les victimes, avec ou sans enfants, et les mettre à l'abri
- **Prendre en charge les auteurs de violences conjugales et intrafamiliales**
 - Permettre l'éviction des auteurs du domicile conjugal
 - Accompagner et sensibiliser les auteurs à l'impact de la violence sur les membres de leur famille
 - Favoriser la prise de conscience de la violence au sein du couple et travailler à la déconstruction
- **Mieux protéger les enfants**
 - Mieux repérer les signaux faibles, *pouvant permettre de repérer les violences conjugales et intrafamiliales par le biais de professionnels dont le volet formation est essentiel afin de pouvoir identifier les changements de comportement alertants*

- Sensibiliser et former un large panel de professionnels
- Prévenir dès le plus jeune âge la violence dans les relations
- Sensibiliser le grand public

Un laboratoire de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales a été créé en 2023 à l'échelle de l'arrondissement, dans l'objectif de mutualiser les capacités à repérer et agir ensemble sur le territoire. Il est porté par les agglomérations de Valenciennes Métropole et de la Porte du Hainaut, par le Parquet et la sous-Préfecture de Valenciennes, ainsi que par le Département du Nord. Les actions déposées répondant à ces objectifs seront mises en lien avec les groupes de travail rassemblant les experts de cet enjeu marquant pour le Valenciennois.

La Caf du Nord, dans le cadre de la déclinaison COG souhaite élaborer une offre spécifique pour les victimes et auteurs de violences conjugales, en appui des partenaires spécialisés.

La CPAM du Hainaut peut venir aider les victimes dans le cadre de l'action sanitaire et sociale dans le domaine de l'accès aux droits et aux soins. Des appels à projets sur le fonds d'aide d'action sanitaire et sociale peuvent venir en soutien des acteurs sur des projets visant à soutenir les publics fragilisés.

Le Département, dans le cadre de la Protection de l'enfance, se donne pour objectif de renforcer les actions de prévention, d'accompagner les familles et d'assurer, si nécessaire, une prise en charge partielle ou totale des mineurs. Cette politique publique est en interaction avec les nombreuses autres politiques, celles de l'éducation, de la prévention des violences conjugales, de la santé, de la lutte contre la pauvreté et du soutien à la parentalité.

SOUTENIR LA REUSSITE EDUCATIVE ET LA PARENALITE

3 priorités sont données sur cette orientation, ainsi qu'une approche transversale devant irriguer les actions développées autour de l'orientation :

- **La parentalité dans toutes les étapes (en transversalité)**
 - Redonner aux parents la capacité d'accompagner leur(s) enfant(s) dans toutes les étapes de leur scolarité et de leur vie d'enfant et d'adolescent
 - Porter l'enjeu de parentalité au sein de l'ensemble des priorités liées à la réussite éducative
- **Permettre la réussite éducative en proposant des réponses concertées et adaptées aux fragilités repérées**
 - Repérer les publics les plus fragiles et les amener à s'impliquer dans un accompagnement adapté
 - Promouvoir l'éducation à la santé
 - Permettre les opportunités d'accès aux savoirs et au développement des compétences psycho-sociales
- **Faire de la culture un levier pour l'éducation***
 - Permettre l'accès à de nouvelles pratiques
 - Éduquer aux médias et développer le sens critique

- **Favoriser l'engagement et la réussite des jeunes**
 - Coordonner les acteurs et les dispositifs
 - Lutter contre le décrochage scolaire

Certaines approches sont privilégiées pour concourir à l'attente de ces priorités :

La réussite éducative requiert un suivi global de l'enfant et nécessite aujourd'hui une **coordination de l'ensemble des acteurs en renforçant les liens entre les milieux scolaire et familial**, voir le milieu professionnel selon l'âge.

Une **attention particulière aux jeunes enfants de 0 à 6 ans** est demandée, afin de promouvoir l'éveil de ces enfants et de garantir leur épanouissement, l'identification précoce des problématiques pouvant toucher l'enfant étant un enjeu majeur.

Un regard sera porté aux actions de soutien à la parentalité et d'accompagnement des familles, en particulier monoparentales. La CAF du Nord, dans le cadre de la déclinaison COG souhaite favoriser l'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité ainsi qu'innover et diversifier les actions de soutien à la parentalité notamment pour les parents d'adolescents.

**Valenciennes Métropole ne mobilisera pas de crédits spécifiques pour des projets centrés exclusivement sur la culture. Aussi, l'objectif de l'action ne doit pas être l'accès à la culture, pour lesquels d'autres financeurs sont compétents, mais être appréhendé comme support d'un travail visant la réussite éducative ou la parentalité. Dans une logique d'aller vers, les actions de médiation culturelle sont encouragées.*

PREVENIR LA DELINQUANCE ET SES CONSEQUENCES

Deux priorités ont été définies pour prévenir la délinquance et ses conséquences :

- **Renforcer l'aide apportée aux victimes d'infraction** pénale
 - Accompagner l'accueil, l'écoute et l'orientation des victimes d'infraction pénale
- **Lutter contre la récidive et accompagner les auteurs d'infraction** pénale
 - Proposer un accompagnement global des auteurs visant à leur réinsertion sociale et professionnelle

En relation directe avec les enjeux des quartiers prioritaires, l'appel à projet du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance cible également les projets menés sur ces territoires. Un lien sera donc établi au dépôt des projets sur cette orientation.

Enfin, l'appel à projet de la Mission de Lutte contre les Drogues Et Conduites Addictives sera également mobilisé pour faire le lien entre l'axe santé du Contrat de Ville et celui de la Prévention de la Délinquance.

LES PROJETS DE QUARTIER

Les « Projets de Quartier » constituent une nouvelle méthode de territorialisation de l'action publique, en travaillant à partir d'une identification partagée des besoins des quartiers, réalisée avec leurs habitants et les partenaires locaux, pour aboutir à une stratégie ciblée et spécifique pour chaque quartier prioritaire.

Les Projets de Quartiers validés par les villes sont présents en annexe à la présente note de cadrage.

Transcendant ces projets de quartiers, certains dispositifs ou approches sont particulièrement adaptés à la proximité de l'échelle communale :

- L'enjeu de la **participation des habitants et de l'aller vers** les ménages qui ne participent pas.
 - Le déploiement des budgets participatifs est privilégié par la Région, en tant qu'outil d'une citoyenneté active et d'appropriation de l'espace public. Les dispositifs « Projets d'Initiatives Citoyennes » (volet fonctionnement) et les « Fonds de Travaux Urbains » (volet investissement) constituent des leviers à la participation des habitants.
 - La CAF du Nord souhaite accompagner le développement des initiatives innovantes autour de la participation citoyenne et de l'inclusion numérique.
- Concernant les démarches **d'animation de la vie sociale et culturelle des quartiers** :
 - La Région Hauts-de-France porte le dispositif « Quartiers d'été » visant la co-construction pendant l'année, avec les habitants, d'événements forts sur la période estivale contribuant à la consolidation du lien social entre habitants, générations et territoires.
 - La Caf du Nord, dans le cadre de la déclinaison COG souhaite appuyer les initiatives visant à :
 - Pérenniser le fonctionnement des structures d'animation de la vie sociale sur les territoires ;
 - Développer le maillage des structures animation de la vie sociale en ciblant les territoires faiblement couverts ;
 - Renforcer la place des structures d'animation de la vie sociale dans le déploiement des services aux familles.

Une attention toute particulière est portée à **l'articulation des actions financées dans le cadre du contrat de ville et celles qui sont valorisées au titre de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)** ou, dans les quartiers concernés par un programme de renouvellement urbain, avec celles spécifiques au projet de renouvellement urbain.

LES ORIENTATIONS TRANSVERSALES

En plus de ces 5 orientations, des **orientations transversales** ont été définies dans l'objectif de venir apporter de nouvelles réflexions et pratiques au sein des orientations prioritaires. Elles feront l'objet d'une attention particulière de la part de l'ensemble des partenaires signataires.

PROMOUVOIR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Précurseurs d'autres politiques publiques, les contrats de ville doivent concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes. Les problématiques sont nombreuses et concernent des domaines très divers : faible autonomie des femmes, retrait du marché du travail, précarité, grossesses précoces, monoparentalité, violences, stéréotypes, etc.

Valenciennes Métropole a développé des ressources qui sont mises à votre disposition :



- Une courte [vidéo en ligne sur la prise en compte de l'égalité dans vos projets](#),
- Un nouveau [guide « Les questions clés » pour intégrer l'égalité](#) dans vos projets, en téléchargement sur la page internet de l'appel à manifestation d'intérêt.

LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Il est demandé aux opérateurs d'être attentifs, dans la mise en place de leurs projets, aux enjeux de développement durable.

Les actions portant un objectif de changement des pratiques individuelles et collectives en matière de gestion des déchets, de maîtrise de la consommation d'énergie et de mobilité en vue notamment de développer les mobilités actives, lorsqu'ils arrivent en complément des objectifs spécifiques de l'action sur les priorités d'intervention précédemment développées, seront regardées avec attention.

La CAF du Nord souhaite accompagner le développement des initiatives innovantes autour de la transition écologique et solidaire.

LA MOBILITE

La mobilité est appréhendée comme un enjeu transversal, dont la problématique est associée à des freins en matière d'insertion professionnelle, d'accès à la santé et de réussite éducative. Aussi, pour offrir davantage d'opportunités aux habitants des quartiers, ces trois orientations appuient sur la nécessité de porter, au sein des actions développées, des solutions de mobilité ou d'ouverture du champ des possibles en matière de pratique de mobilité.

TABLEAU DE SYNTHÈSE POUR LA DECLINAISON OPERATIONNELLE DU FUTUR CONTRAT QUARTIER 2030

ORIENTATION	OBJECTIFS	PRIORITES
FAVORISER L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	Favoriser les opportunités d'accès à l'emploi	Accompagner les mobilités
		Accompagner des modes de garde d'enfants adaptés
		Favoriser l'acquisition des qualifications et des compétences psychosociales
	Accompagner l'entrepreneuriat, le développement économique et l'Economie Sociale et Solidaire	Soutenir les innovations pour le droit à l'emploi
		Permettre aux habitants des territoires d'intervention de bénéficier des opportunités économiques de la CAVM
		Développer l'attractivité économique des quartiers prioritaires
		Favoriser l'entrepreneuriat des habitants des territoires de la politique de la ville
		Encourager l'engagement des entreprises au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires
	ACCOMPAGNER LA SANTE DES HABITANTS	Promouvoir l'accès aux droits et aux soins et les comportements favorables à la santé des habitants
		Favoriser la prévention des cancers par la promotion du dépistage organisé
Agir en faveur de la santé de la femme et de l'enfant dans le cadre du programme des 1000 premiers jours de la vie		
Renforcer la prise en compte de la dimension santé mentale des habitants		
LUTTER CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES	Orienter, écouter et accompagner les victimes de violences conjugales	Accompagner globalement les victimes et leurs enfants
		Fluidifier le parcours des victimes dans la prise de parole et l'accompagnement
		Héberger les victimes, avec ou sans enfants, et les mettre à l'abri
	Prendre en charge les auteurs de violences conjugales et intrafamiliales	Permettre l'éviction des auteurs du domicile conjugal
		Accompagner et sensibiliser les auteurs à l'impact de la violence sur les membres de leur famille
		Favoriser la prise de conscience de la violence au sein du couple et travailler à la déconstruction

		Mieux repérer les signaux faibles
	Mieux protéger les enfants	Sensibiliser et former un large panel de professionnels
		Prévenir dès le plus jeune âge la violence dans les relations
		Sensibiliser le grand public
SOUTENIR LA REUSSITE EDUCATIVE ET LA PARENTALITE	La parentalité en transversalité	Redonner aux parents la capacité d'accompagner leur(s) enfant(s) dans toutes les étapes de leur scolarité et de leur vie d'enfant et d'adolescent
		Porter l'enjeu de parentalité au sein de l'ensemble des priorités liées à la réussite éducative
	Permettre la réussite éducative en proposant des réponses concertées et adaptées aux fragilités repérées	Repérer les publics les plus fragiles et les amener à s'impliquer dans un accompagnement adapté
		Promouvoir l'éducation à la santé
		Permettre les opportunités d'accès aux savoirs et au développement des compétences psycho-sociales
	Faire de la culture un levier pour l'éducation	Permettre l'accès à de nouvelles pratiques
		Éduquer aux médias et développer le sens critique
	Favoriser l'engagement et la réussite des jeunes	Coordonner les acteurs et les dispositifs
		Lutter contre le décrochage scolaire
	PREVENIR LA DELINQUANCE ET SES CONSEQUENCES	Renforcer l'aide apportée aux victimes d'infraction pénale
Lutter contre la récidive et accompagner les auteurs d'infraction pénale		Proposer un accompagnement global des auteurs visant à leur réinsertion sociale et professionnelle
ORIENTATIONS TRANSVERSALES	L'égalité entre les femmes et les hommes	Approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des projets
	La transition écologique	Répondre, dans son projet, aux enjeux de développement durable
	La mobilité	Intégrer des solutions de mobilité aux publics au sein des orientations insertion, santé et éducation

FONCTIONNEMENT DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

CREDITS CONCERNES

L'A.M.I concerne les financements suivants :

- **Etat** : les crédits spécifiques "Politique de la Ville", Ateliers Santé Ville (ASV), Programme de Réussite Educative (PRE) ;
- **Région** : les crédits de droit commun et les crédits spécifiques Politique de la Ville :
 - Les dispositifs « Nos Quartiers d'été », « Projets d'Initiative Citoyenne » et « Fonds de Travaux Urbains »
 - Les crédits spécifiques en fonctionnement ou en investissement²
- **Département** : les crédits de droit commun ;
- **CAF** : les crédits de droit commun ;
- **Valenciennes Métropole** : les crédits de droit commun et les crédits spécifiques « Politique de la Ville ».

Les crédits spécifiques de la Politique de la Ville présents dans cet Appel à Manifestation d'Intérêt permettent de **financer des actions complémentaires aux moyens de droit commun**, pour faciliter la territorialisation de l'action publique et l'adaptation de l'offre de services aux besoins des personnes les plus en difficultés.

Les partenaires s'entendent pour ne pas imposer de plafond de montant de demande de subvention. Cependant, l'instruction tiendra compte de la rigueur du montage du projet en fonction de son budget prévisionnel.

PERIMETRES CONCERNES

Les projets doivent cibler les habitants résidant en quartiers politique de la ville (QPV).

La **géographie prioritaire évolue** dans le cadre du nouveau Contrat Quartiers 2030, avec des **extensions du périmètre de certains quartiers ainsi que l'émergence d'un nouveau quartier**. Les périmètres sont accessibles [via le SIG Ville](#).

RECEVABILITE

Le porteur >>>

Le présent A.M.I s'adresse aux **associations loi 1901, aux bailleurs sociaux, aux établissements publics, aux collectivités territoriales et autres organismes à but non lucratif**. La structure ne doit pas

² Les actions de fonctionnement ou d'investissement sollicitant les crédits ou dispositifs spécifiques de la Région pour la Politique de la Ville devront suivre le processus du présent Appel à Manifestation d'Intérêt.

faire l'objet d'une procédure collective en cours et être en conformité avec la réglementation. Les associations sont éligibles dès lors qu'elles sont régulièrement déclarées (mise à jour des coordonnées de l'association, des membres du bureau, des statuts) et possèdent un numéro SIRET.

Un projet peut être porté par plusieurs structures agissant en partenariat. Dans ce cadre, une structure porteuse devra être identifiée au sein du dossier de demande de subvention, qui sera récipiendaire de la subvention au nom du collectif si le projet était validé. Les modalités de gouvernance devront être précisées au sein du dossier.

Le projet >>>

Chacun des projets sera sélectionné en fonction des critères suivants :

- La **pertinence** de l'action via l'analyse des besoins,
- Une claire identification des **bénéficiaires** et des **lieux** concernés,
- **L'implication** des publics concernés par les actions,
- **L'articulation** prévue avec les programmes et actions qui existent sur le même territoire,
- Des **objectifs** clairement formulés et la définition des **résultats attendus**,
- La **cohérence** du projet : adéquation entre les besoins, les objectifs, la méthode développée, les moyens (financiers, humains, de temps) et les modalités d'évaluation,
- La **faisabilité** du projet : qualité du partenariat, réalisme des objectifs et du calendrier, capacités de l'équipe intervenante,
- Un **financement réaliste** avec des postes de dépenses et recettes rigoureusement présentés et strictement dédiés à l'intervention envisagée (budget prévisionnel de l'intervention, y compris part d'autofinancement, part de financement par d'autres sources et montant de la subvention sollicitée).

CALENDRIER

Pour la programmation 2025, le calendrier évolue en faveur des opérateurs, afin que **la validation des financements se tienne en janvier 2025.**

DATES	PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	PORTEUR.EUSE DE PROJET
27.05.2024	Diffusion de la note de cadrage de l'Appel à Manifestation d'Intérêt	
27.05.2024 au 06.09.2024		Rédaction du dossier Cerfa complet <i>Cf. modèle de Cerfa à remplir fourni par Valenciennes Métropole</i>
06.09.2024	DATE LIMITE DE DEPOT DU DOSSIER COMPLET – aucune candidature ne sera acceptée passée cette date	
16.09.2024 au 20.09.2024	Prise de contact avec chaque opérateur pour l'organisation des réunions partenariales, via le ou la « responsable opérationnel de l'action », précisé au sein du dossier	

DATES	PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	PORTEUR.EUSE DE PROJET
07.10.2024 au 18.10.2024	Consolidation des candidatures à l'occasion des réunions partenariales locales pour les actions déposées à l'échelle communale et les réunions partenariales intercommunales pour les actions déposées à l'échelle de l'agglomération. <i>Sauf indication contraire expresse des financeurs, la présence du.de la chargé.e du projet à la réunion partenariale auquel il.elle sera convié.e est obligatoire, sous peine d'annulation de sa candidature. Les dates sont précisées ci-dessous.</i>	
08.11.2024		Date limite de transmission des bilans intermédiaires pour les actions financées en 2024.
		Date limite de transmission des modifications au projet déposé, suite à la réunion partenariale. Cette date de dépôt pour modification ne vaut que pour les porteurs reçus en réunion partenariale. Les projets déposés passés ce délai ne seront pas instruits.
16.12.2024 au 20.12.2024	Comités de programmation partenariale	
Courant janvier 2025	Comité de pilotage Politique de la Ville de validation de la programmation partenariale	

Les **notifications de décisions vous seront transmises par chaque financeur sollicité**, une fois que les délibérations auront été prises au sein des différentes institutions.

MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS

Depuis la programmation 2020, les dossiers d'arrondissement sont dissociés. Un projet monté sur les deux territoires nécessitera deux dépôt distincts, suivant chacun les modalités précisées par les notes de cadrage respectives de Valenciennes Métropole et de la Porte du Hainaut. Un budget prévisionnel spécifique sera demandé au niveau de chaque EPCI.

Les deux intercommunalités restent toutefois attachées à travailler ensemble dans le domaine de la Politique de la Ville et les agents des deux structures se rencontreront pour échanger sur les actions en commun.

>> ETAPE 1 : DEPOT DU DOSSIER COMPLET (jusqu'au 06.09.2024)

Les notes d'intention, mises en place sur les programmations 2023 et 2024, n'ont plus cours.

Les structures souhaitant candidater adresseront leur dossier complet à contratdeville@valenciennes-metropole.fr. Il doit comporter les pièces jointes suivantes :

- Le dossier cerfa transmis par Valenciennes Métropole intégrant les éléments locaux (orientations du Contrat de Ville, suivi et analyse territorialisés).
Ce dossier comprend en son sein les déclarations de moyens mis en œuvre pour la réalisation de l'action (cf. annexes 10 et 11). Les candidats sont tenus d'assurer la présentation d'un budget et d'un plan de financement, sur lesquels devront apparaître l'ensemble des financements liés à l'action, y compris ceux de droit commun ; puis de démontrer la concordance entre les moyens annoncés et les moyens existants.
- Les statuts de la structure et sa fiche SIREN / SIRET
- Le dernier bilan, le compte de résultat et l'annexe de la structure porteuse de l'action.
- Le CV de tout intervenant·e mobilisé·e pour la tenue d'une action ;
- La déclaration comprenant noms, prénoms et dates de naissance des membres du bureau de l'association (cf. annexe 12) ;
- Le Contrat d'Engagement Républicain rempli et signé ;
- Le RIB de la structure
- Pour une sollicitation des financements de Valenciennes Métropole, un courrier officiel signé et adressé au Président de Valenciennes Métropole, Laurent DEGALLAIX, en pdf. Le nom de l'action, la somme sollicitée et le montant total de l'action doivent y figurer.

ATTENTION >> Pour toute demande de subvention liée à une action reconduite, le bilan intermédiaire circonstancié et détaillé de l'action 2024 doit impérativement être transmis à contratdeville@valenciennes-metropole.fr **jusqu'au 08/11/2024** (Cf. Fiche Bilan). En l'absence de ce document, aucune instruction ne sera effectuée.



Concernant la transmission de pièces/documents volumineuses.eux et dans le respect de la réglementation du **RGPD**, nous vous demandons de bien vouloir nous contacter en amont (mail contratdeville@valenciennes-metropole.fr ou par téléphone auprès du chargé de mission thématique dont les coordonnées figurent ci-dessous) pour que nous vous envoyons de manière sécurisée un lien par lequel nous faire parvenir l'ensemble de vos pièces/documents.

>> ETAPE 2 : REUNIONS PARTENARIALES (du 07.10.24 au 18.10.2024)

Valenciennes Métropole et ses partenaires organisent des réunions partenariales afin d'accompagner les opérateurs dans le montage de leur projet et leur permettre de consolider les projets proposés. L'objectif est de partager la pertinence de l'action au regard du contexte et de l'existant, orienter le projet vers les financements de chaque partenaire, identifier les partenariats à développer, ...

Tous les opérateurs ne seront pas reçus, selon le degré de connaissance et de suivi des projets par les partenaires.

>> sauf précision expresse des financeurs, la présence du.de la chargé.e du projet est obligatoire à la réunion partenariale reliée à son projet, sous peine d'annulation de sa candidature. <<

- **Pour les actions déposées à l'échelle communale :** le porteur de projet déposant à l'échelle d'une commune devra se rendre à la réunion partenariale du territoire sur lequel il dépose. Sous impulsion du.de la chef.fe de projet communal et de l'agglomération, les partenaires financeurs des actions et tout acteur local intervenant sur les territoires ou les enjeux de la Politique de la ville y sont invités.
- **Pour les actions déposées en regroupement de communes :** l'opérateur devra se rendre à l'une des réunions partenariales locales du territoire sur lequel il dépose. La date de rencontre définitive lui sera transmise par les services instructeurs. Nous vous conseillons de noter les différentes dates des villes concernées par votre action à vos agendas.

Calendrier des réunions partenariales par ville

Communes	DATE DE RENCONTRE
Anzin	Lundi 7 octobre – 14h/17h
Beuvrages	Lundi 14 octobre – 9h30/12h30
Bruay sur l'Escaut	Jeudi 17 octobre - 9h30/12h30
Condé-sur-Escaut	Vendredi 18 octobre – 9h30/12h30
Fresnes sur Escaut	Jeudi 10 octobre – 14h/17h
Marly	Mardi 15 octobre - 14h/17h
Onnaing – Vicq	Mercredi 16 octobre - 9h30/12h30
Quiévrechain	Mardi 15 octobre – 9h30/12h30
Saint-Saulve	Lundi 14 octobre – 14h/17h
Valenciennes	Vendredi 11 octobre journée – 9h30/12h30 et 14h/17h
Vieux-Condé	Mercredi 16 octobre – 14h/17h

- **Pour les actions déposées à l'échelle intercommunale** : le porteur de projet déposant à l'échelle de l'intercommunalité devra se rendre à la réunion partenariale de la thématique sur laquelle il émerge. Les partenaires financeurs des actions et tout acteur institutionnel intervenant sur la thématique correspondante y sont invités.

Calendrier des réunions partenariales par thématique

Thématique	Composition	Dates de rencontre
Insertion sociale et professionnelle	La DDETS, le département, la région, pôle emploi, le PLIE de Valenciennes Métropole, chef.fes de projet politique de la ville, Délégué.es de la PDEC ...	Mardi 8 octobre journée – 9h30/12h30 et 14h/17h
Santé	ARS HDF, CPAM Hainaut, Département, SPS, PMI, Région Hauts-de-France, CAF, chef.fes de projet politique de la ville communaux, représentant.es du PRE, du CHV, de l'IEN, Délégué.es de la PDEC, représentant.e Sous-Préfecture de Valenciennes	Jeudi 10 octobre 9h30/12h30
Lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales Et Prévention de la délinquance	Département, CAF, chef.fes de projet politique de la ville communaux, Délégué.es de la PDEC, représentant.es CLSPD et/ou CISPD des communes concernées, sous-préfecture	Mercredi 9 octobre 9h30/12h30
Education	CAF, Département, chef.fes de projet politique de la ville communaux, membres de l'équipe du PRE, Délégué.es de la PDEC, coordonnateur.rice cité éducative représentant.es de l'IEN	Lundi 7 octobre 9h30/12h30

>> ETAPE 3 : ENVOI DES MODIFICATIONS DEMANDEES EN REUNION PARTENARIALE (jusqu'au 08.11.2024)

Cette étape concerne uniquement les opérateurs reçus en réunion partenariale communale ou intercommunale. Le dossier Cerfa modifié est à envoyer à contratdeville@valenciennes-metropole.fr.

>> ETAPE 4 : DEPÔT SUR LA PLATEFORME DAUPHIN POUR LES SOLLICITATIONS DES CREDITS ETAT

Après validation du projet en Comité de Pilotage du Contrat de Ville, les porteurs dont l'action a été validée déposeront leur dossier complet (pièces administratives et financières comprises) sur la plateforme *Dauphin* de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/>, onglet « obtenir une subvention »). Le dépôt des dossiers s'y effectue de manière

entièrement dématérialisée. Le numéro de dépôt du dossier sur la plateforme devra ensuite être communiqué au délégué par retour de mail.

Un guide de transcription entre le cerfa et la plateforme Dauphin est disponible sur demande auprès des délégués du préfet.

➤ *Le dossier de Demande de subvention CAVM devra être enregistré en pièce jointe sur DAUPHIN.*

SUIVI ET EVALUATION DES ACTIONS

➤ SUIVI DES ACTIONS

Pour chaque action financée devront être organisées au moins deux réunions, une de suivi et un Comité de Pilotage où tous les financeurs seront invités.

➤ EVALUATION DES ACTIONS

L'évaluation est obligatoire pour obtenir les subventions.

Dans le dossier de demande de subvention, vous aurez à définir des **indicateurs de suivi et d'évaluation en lien avec les objectifs opérationnels et des effets attendus que vous vous serez donnés**. Des méthodes et outils de mesure de ces indicateurs devront être anticipés dès le dépôt du dossier définitif.

L'évaluation fera l'objet de bilans :

- **Un bilan intermédiaire, remis en cas de reconduction de l'action, jusqu'au 08/11/2024 date limite ;**
- Un **bilan final** en fin d'action (au plus tard au 30 juin de l'année suivante pour les financements de l'Etat – au 30 avril pour les financements de Valenciennes Métropole). **Attention, le bilan de l'année N-1 est une condition du versement de la subvention des actions reconduites.**

➤ PROROGATION

Les actions qui ne pourront pas se terminer au 31/12 peuvent faire l'objet d'une prorogation jusqu'au 30 juin de l'année suivante. Cette prorogation doit être justifiée et sera étudiée au cas par cas.

L'opérateur doit :

- Pour les financements Etat : avant le 15/11, adresser un courrier à l'attention de Mme la Préfète déléguée pour l'égalité des chances justifiant la demande de report.
- Pour les financements Valenciennes Métropole : avant le 15/11, adresser un courrier à l'attention de M. le Président de Valenciennes Métropole justifiant la demande de report.

Des vidéos pour vous accompagner dans le montage de votre projet !

Valenciennes Métropole propose **une série de vidéos** pour vous accompagner dans le montage d'un projet facilement évaluable. L'intérêt de cette formation en ligne est de vous transmettre les clés pour définir vos indicateurs de suivi de projet, dans un cadre évaluatif mais surtout en tant qu'outil de pilotage des actions que vous mettez en œuvre pour le territoire. Un focus particulier est donc porté à la détermination de bons indicateurs pour suivre et évaluer votre action.

Les séquences recourent les différentes sections du cerfa pour appréhender de manière progressive les éléments structurants de votre projet. Pour chacune des séquences, vous retrouverez un quizz pour que vous puissiez vérifier la bonne appropriation des éléments transmis ainsi que des ressources telles que le diaporama diffusé sur la vidéo.

Création d'un e-learning



Les vidéos sont accessibles en continu depuis l'extranet de la Cohésion Sociale : <http://www.valenciennes-metropole.fr/extranet-cohesion-sociale/> Et entrer le mot de passe CSVM.

A votre première connexion sur la plateforme Klaxoon hébergeant les différents quizz, vous devrez créer votre compte utilisateur. De cette manière, vous pourrez voir et revoir les réponses apportées à chaque question.

CONTACTS

- **VALENCIENNES METROPOLE**
 - **Direction Cohésion Sociale**

Clara Schmidt - Emploi, Insertion, ESS, cschmidt@valenciennes-metropole.fr – 03 27 09 61 84

Céline Nasse - Santé, cnasse@valenciennes-metropole.fr – 03 27 09 61 83

Julie Noël - Lutte contre les violences conjugales, Prévention de la délinquance, jnoel@valenciennes-metropole.fr – 03 27 09 63 73

Amandine Houdart – Education, parentalité, ahoudart@valenciennes-metropole.fr – 03 27 09 63 81

Céline Nasse et Ella Diatta – Animation Territoriale, cnasse@valenciennes-metropole.fr – 03 27 09 61 83 et eodiatta@valenciennes-metropole.fr 03 27 09 63 72

Suivi administratif et financier - aruelle@valenciennes-metropole.fr

lduneufjardin@valenciennes-metropole.fr

➤ VILLES

Anzin – Houéfa Binazon – hbinazon@ville-anzin.fr

Beuvrages - Sandrine Trotin - strotin@beuvrages.fr

Bruay-sur-l'Escaut – Ilyasse Drider - driderilyasse@bruaysurescaut.fr

Condé-sur-l'Escaut - Josette Rhimini Divincenzo - j.divincenzo@conde59.fr

Quiévrechain – Alice Dupont - a.dupont@mairie-quievrechain.fr

Fresnes-sur-Escaut – Clémence Granger - cgranger@fresnes-sur-escaut.fr

Marly - Christophe Marchant - christophe.marchant@marly.fr

Onnaing - Murielle Larcy Peireira - politiqueville@onnaing.fr

Saint-Saulve - Cédric Scannapieco - scannapiecco.c@ville-saint-saulve.fr

Valenciennes - Catherine Estaquet - cestaquet@ville-valenciennes.fr

Vicq – Grégoire Defontaine - secretariatgeneral@ville-vicq.fr

Vieux Condé – Frédéric Chouan – frederic.chouan@ville-vieux-conde.fr

➤ ETAT

François DEHAIES - francois.dehaies@nord.gouv.fr

- **REGION Hauts-de-France** - Direction de l'aménagement du territoire et du logement - Service cohésion sociale et urbaine

Sallah NOUI : sallah.noui@hautsdefrance.fr